



Christiane LEMASSON  
Maire d'Erquy

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2009

**Etaient présents :** Christiane Lemasson, Maire, Yves Pelle, Laurence Nicol, Christiane Guesnet, Jean-Paul Manis, Sylvie Bouvet, Michel Morgand, Adjoints au Maire, Roland Pineau, Alain Guillot, Ode Hindermeyer, Joël Auffret, Typhaine Demoy Bernadette Laithier, Yannick Morin, Conseillers Municipaux de la majorité, Yves Hamon, Monique Caillibotte, Loïck Le Guen, Jean-Paul Lolive, Pierre Pélan, Conseillers municipaux de la minorité.

**Procurations :** Henri Dubois à Béatrice Duverger, Odette Hindermeyer à Christiane Lemasson, Joël Auffret à Bernadette Laithier, Stéphanie Robert à Roland Pineau, Monique Caillibotte à Yves Hamon.

#### **Tarif d'occupation 2009 du parking de la Maison de la Mer**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le montant de la redevance annuelle exigible à compter de l'année 2009 due par 8 bateaux qui occupent des place de parking près de la maison de la mer (150 Euro chacun).

#### **Reconduction du dispositif conventionnel « Ti-Pass »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif « Ti'Pass » proposé par le Département des Côtes d'Armor tendant à permettre aux jeunes des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> à s'intégrer dans le milieu associatif, sportif et culturel (Crédit de 50 euro pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 30 euro pour les élèves de 5<sup>ème</sup>).

#### **Electrification, Eclairage Public et Téléphonie 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux du programme 2009 d'éclairage, d'électricité et de téléphonie élaboré par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor au titre de la programmation générale 2009 (Devis S.D.E. de 22.050 Euros, prise en charge par la Commune : 13.230 Euros).

#### **Forfait enfant 2009-2001 au bénéfice de l'Ecole privée d'Erquy « Notre Dame »**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), pérennise le principe de deux contributions distinctes au bénéfice des scolarisés au sein des deux écoles, élémentaire et maternelle, sous réserve qu'ils soient domiciliés à Erquy et qu'ils aient atteint l'âge révolu des deux ans à la rentrée scolaire et approuve la revalorisation des deux forfaits-enfants globalisés au titre de l'année civile 2009, année de référence pour l'application de la nouvelle convention, à savoir :

- ❑ Forfait-Enfant par élève de l'école maternelle : 1.099,44 Euros
- ❑ Forfait-Enfant par élève de l'école primaire : 0.270,08 Euros

**Délégations Municipales du mandat 2008-2014  
Le Conseil de vie sociale de l'EHPAD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution de la délégation appelée à siéger au Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD de l'Horizon Bleu, Allée de l'Horizon Bleu, à Erquy (Mmes Hindermeier et Caillibotte)

**Tarifs plaisance 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de mouillage plaisance 2010 ci-dessous sur la base d'une augmentation tarifaire annuelle de 5%.

<b>TTC</b>		<b>TARIFS DES MOUILLAGES AUX PORTS DE PLAISANCE D'ERQUY PORT CENTRE ET PORT DES HÔPITAUX</b>					
<b>LONGUEURS</b>	<b>BOUÉES VISITEURS</b>	<b>A LA JOURNÉE</b>	<b>SEMAINE [ 7 JOURS ]</b>	<b>1 MOIS [ 30 JOURS ]</b>	<b>2 MOIS [ JOINTS OU DISJOINTS ]</b>	<b>SAISON : D'AVRIL A OCTOBRE</b>	
< 6 m	3,90	3,35	23,45	100,50	166,20	183,50	
< 7 m	4,60	4,10	28,70	123,00	200,70	218,00	
< 8 m	5,40	4,80	33,60	144,00	237,80	255,20	
< 9 m	6,15	5,55	38,85	166,50	275,10	292,40	
< 10 m	6,85	6,15	43,05	184,50	303,80	321,10	
< 11 m	7,60	6,85	47,95	205,50	338,10	355,40	
> 11 m	8,35	7,60	53,20	228,00	375,30	392,70	

<b>TTC</b>		<b>TARIFS DES MOUILLAGES A L'ÎLOT SAINT-MICHEL AU PORT DES HÔPITAUX</b>					
<b>LONGUEURS</b>	<b>BOUÉES VISITEURS</b>	<b>A LA JOURNÉE</b>	<b>SEMAINE [ 7 JOURS ]</b>	<b>1 MOIS [ 30 JOURS ]</b>	<b>2 MOIS [ JOINTS OU DISJOINTS ]</b>	<b>SAISON : D'AVRIL A OCTOBRE</b>	
Hors Longueur	6,15	5,55	38,85	166,50	275,10	292,40	

<b>TTC</b>		<b>TARIFS DES RATELIERS AUX PORTS DE PLAISANCE D'ERQUY PORT CENTRE ET PORT DES HÔPITAUX</b>					
<b>LONGUEURS</b>	<b>BOUÉES VISITEURS</b>	<b>A LA JOURNÉE</b>	<b>SEMAINE [ 7 JOURS ]</b>	<b>1 MOIS [ 30 JOURS ]</b>	<b>2 MOIS [ JOINTS OU DISJOINTS ]</b>	<b>SAISON : D'AVRIL A OCTOBRE</b>	
Hors Longueur	11,60	11,60	11,60	11,60	11,60	17,40	

**Voyages scolaires à finalité pédagogique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde une subvention individuelle de 35 euros à 2 élèves d'Erquy fréquentant le lycée St-Joseph de Lamballe (voyage à Paris) et le collège Thalassa d'Erquy (voyage en Angleterre).

## **Imputation en investissement. Montant unitaire inférieur au seuil minimum d'affectation**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'imputation en section d'investissement les achats suivants :

- ❑ Rideaux vénitiens pour la Mairie (520 Euros H.T. et 621, 92 Euros T.T.C.). Fournisseur A.M.T. Technostore.
- ❑ Rideaux vénitiens pour le cybercommune (761,85 Euros H.T. et 761,85 Euros T.T.C.). Fournisseur A.M.T. Technostore.
- ❑ Panneau de réglementation police (762,10 Euros H.T. et 911,47 Euros T.T.C.) Fournisseur Lacroix Signalisation)
- ❑ Bouées pour le balisage des plages (335,64 Euros H.T. et 401,43 Euros T.T.C.) Fournisseur Côté Pêche.
- ❑ Mobilier pour le Centre socioculturel « Le Blé en herbe » (203,99 Euros H.T. et 243,97 Euros T.T.C.) Fournisseur Morel Frères.
- ❑ Racks pour rangement du matériel des fêtes au services techniques (5.914,26 Euros H.T. et 7.073,46 Euros T.T.C.) Fournisseur Morel Frères
- ❑ Rayonnages pour le centre socioculturel « Le Blé en herbe » (727,45 Euros H.T., et 891,56 Euros T.T.C.) Fournisseur Borgeaud Bibliothèque
- ❑ Signalisation routière (324 Euros H.T. et 387,50 Euros T.T.C.) Fournisseur ATP
- ❑ Signalisation routière (985,98 Euros H.T. et 1.179,23 Euros T.T.C.)

### **Sinistres sur bateaux : paiement de la franchise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de la franchise des sinistres suivants :

- ❑ Port –Centre : dommages sur bateau de M. Georget (sinistre du 09-06-2007) : prise en charge de la franchise par la Commune : 232 Euros
- ❑ Port des Hôpitaux : dommages sur bateau de M. Fougerais (sinistre du 28-05-2007) : prise en charge de la franchise par la Commune : 559 Euros
- ❑ Port des Hôpitaux : dommages sur bateau de M. Fougerais (sinistre du 03/10/2008) : prise en charge de la franchise par la Commune : 232 Euros

### **Règlement intérieur de la restauration scolaire : orientations générales pour la rentrée scolaire 2009-2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, préconise que les inscriptions au restaurant scolaire soient établies pour la durée de l'année scolaire, à charge pour les parents de déterminer les jours fixes de la semaine pendant lesquels les enfants bénéficieront du service de la restauration. Les parents conserveraient à tout moment la faculté d'annuler un repas sous réserve toutefois d'en informer préalablement le service de restauration (J-1). Afin de mettre en œuvre ces nouvelles modalités de fonctionnement, un dossier d'inscription sera inscrit dès la rentrée scolaire 2009-2010. Sur le plan comptable, un prélèvement mensuel sera proposé aux familles.

\*\*\*\*\*